

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Acetic acid

FDS-nombre : 000000020238

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : acide acétique

No.-Index : 607-002-00-6

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119475328-30

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire
Utilisation industrielle

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne

Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: : PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 3
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Corrosion cutanée Catégorie 1A
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
acide acétique	64-19-7 607-002-00-6 01-2119475328-30 200-580-7	Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A; H314	100 %	Eye Irrit. 2; H319:10 -

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

				< 25 % Skin Corr. 1B; H314:25 - < 90 % Skin Corr. 1A; H314:>= 90 % Skin Irrit. 2; H315:10 - < 25 %
--	--	--	--	--

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

Ne PAS faire vomir. Si la victime est pleinement consciente, lui donner une tasse d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂)

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.
Neutraliser avec le(s) produit(s) suivant(s):
Neutraliser au lait de chaux ou avec du carbonate de soude et rincer abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Aspiration sur le site indispensable. Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles.

Mesures d'hygiène:

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients. Prendre les mesures nécessaires pour que les récipients ne tombent pas.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
acide acétique	FR IOELD VLE	50 mg/m3 20 ppm	15 minutes	
acide acétique	FR IOELD VME	25 mg/m3 10 ppm		
acide acétique	INRS (FR) VLE	50 mg/m3 20 ppm	15 minutes	Indicative réglementaire
acide acétique	INRS (FR) VME	25 mg/m3 10 ppm		Indicative réglementaire
acide acétique	EU ELV TWA	25 mg/m3 10 ppm		Indicatif
acide acétique	EU ELV STEL	50 mg/m3 20 ppm		Indicatif
acide acétique	FR IOELD VME	25 mg/m3 10 ppm		

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

STEL - Valeur limite à courte terme

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
acide acétique	Travailleurs / Long terme - effets locaux		25 mg/m3	Inhalation	
acide acétique	Travailleurs /		25 mg/m3	Inhalation	

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

	Aigu - effets locaux				
acide acétique	Consommateurs / Long terme - effets locaux		25 mg/m3	Inhalation	
acide acétique	Consommateurs / Aigu - effets locaux		25 mg/m3	Inhalation	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
acide acétique	Eau douce: 3,06 mg/l	Assessment factor: 100
acide acétique	Eau de mer: 0,3 mg/l	Assessment factor: 1000
acide acétique	Station de traitement des eaux usées: 85 mg/l	Assessment factor: 10
acide acétique	Sédiment d'eau douce: 11,36 mg/kg dw	
acide acétique	Sédiment marin: 1,1 mg/kg dw	
acide acétique	Sol: 0,47 mg/kg dw	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures d'ordre technique

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
Éviter l'accumulation de vapeurs en assurant une ventilation adéquate pendant et après l'utilisation.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: caoutchouc butyle

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

- vêtement de protection résistant aux acides

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

État physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: nauséabonde
poids moléculaire	: 60,05 g/mol
Point/intervalle de fusion	: 16 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 118 °C à 1.013 hPa
Inflammabilité	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: 17 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	: 4 % (v)
Point d'éclair	: 40 °C Méthode: DIN 51755
Température d'auto- inflammation	: 485 °C
Température de décomposition	: A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation. Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.
pH	: acide
Viscosité, cinématique	: non déterminé
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: log Pow -0,17
Pression de vapeur	: 16 hPa à 20 °C

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

Pression de vapeur : 74 hPa
à 50 °C

Densité : env. 1,05 g/cm³
à 20 °C

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : env. 1,22 mPa.s
à 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de l'adistillation.
Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter une exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

Corrosif(ve) au contact avec des métaux
Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.
Bases
Agents oxydants
Agents réducteurs

10.6. Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone
La combustion produit des fumées caustiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:
donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée:
donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:
donnée non disponible

Irritation de la peau:
Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Irritation des yeux:
Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
donnée non disponible

Cancérogénicité:
Espèce: non spécifié
Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Type de cellule: Cellules ovariennes de hamster chinois

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 473

Méthode d'Essai: Test de Ames

Type de cellule: Salmonella typhimurium

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Méthode d'Essai: Test d'aberration chromosomique

Espèce: Rat

Méthode: Mutagenicité: Essai du micronoyau

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction:

Test Type: Développement prénatal / postnatal

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Danger par aspiration:

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

Autres informations:

donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Valeur: > 1.000 mg/l

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 203
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50
Essai en statique
Espèce: Skeletonema costatum (diatomée marine)
Valeur: > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CL50
Essai en statique
Espèce: Daphnia (Daphnie)
Valeur: > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Biodégradation: 96 %
Durée d'exposition: 20 jr
Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 2789

IMDG: 2789

IATA: 2789

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL

IMDG: ACETIC ACID, GLACIAL

IATA: Acetic acid, glacial

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 8 (3)

IMDG: 8 (3)

IATA: 8 (3)

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group (SGG1) – ACIDS,

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE SEVESO III Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES Number in Regulation: 1.2.5.3	Quantité: 5.000.000 kg Quantité: 50.000.000 kg	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

VOC:

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), 100 %

VOC:

Directive 2004/42/CE, 100 %

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

Belgique	070 245245	Lituanie	+370532362052
Bulgarie	(+35929154233	Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Croatie	(+3851)23-48-342	Malta	+356 2395 2000
Chypre	+357 2240 5611	Pays-Bas	030-2748888
République Tchèque	+420224919293; +420224915402	Norvège	22591300
Danemark	82121212	Pologne	+48 42 25 38 400
Estonie	16662; (+372)6269390	Portugal	800250250
Finlande	9471977	Roumanie	+40 21 318 3606
France	+33(0)145425959	Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Grèce	+30 210 779 3777	Slovénie	+386 1 400 6051
Hongrie	(+36-80)201-199	Espagne	+34915620420
Islande	5432222	Suède	112 (begär Giftinformation); +46104566786
Irlande	+353(1)8092166	Suisse	145
Italie	0382 24444	Royaume Uni	(+44) 844 892 0111
Allemagne	Berlin : 030/19240		
	Bonn : 0228/19240		
	Erfurt : 0361/730730		
	Fribourg : 0761/19240		
	Göttingen : 0551/19240		
	Homburg : 06841/19240		
	Mainz : 06131/19240		
Lettonie	Munich : 089/19240		
	+37167042473		

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances

Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

acide acétique : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Acetic acid

27225-1L

Version 2.3

Date de révision
18.05.2023

Remplace 1

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.